

En 2011, la Communauté de Communes de Sélestat dispose de cinq budgets (la compétence assainissement et son budget annexe ayant été transférés au Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin – SDEA).

Le budget général (ou principal), le budget annexe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), le budget annexe du "Parc d'activités économiques du Giessen à Scherwiller", le budget annexe "Ateliers relais" et le budget annexe "Hydraulique fluviale".

Les prévisions totales de ces cinq budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes à 21 560 540 €.

Le budget général

LE BUDGET GENERAL	17 052 150 €
Section de fonctionnement :	10 937 150 €
Section d'investissement :	6 115 000 €

Le budget général est financé par la fiscalité directe (Taxes « Ménages », CET et allocations compensatrices) et le versement transport (V.T) à hauteur de 8 565 960 € (dont 833 200 € au titre du V.T) et par l'emprunt pour les équipements pour un montant de 3 378 000 €.

Pour 2011, les taux d'imposition sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,73 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,80 %
- contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncières des entreprises (CFE) (6,98 %) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).

Parmi les dotations versées par l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) représente 1 005 800 € en 2011.

Le budget annexe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

Section d'exploitation : 3 918 170 €

La prestation de service due au SMICTOM se monte à 3 671 170 €. Les frais de gestion sont estimés à 15 000 €. Une prévision de 230 000 € a été inscrite au titre des impayés et annulations de titres.

Le détail des tarifs de la redevance unique incitative mise en place par le SMICTOM depuis le 1^{er} janvier 2011 ainsi que le règlement de facturation sont consultables dans la fiche compétence [ordures ménagères](#).

Le budget annexe du Parc d'Activités Economiques du Giessen

LE BUDGET ANNEXE DU PAEI : 235 100 €

Section d'exploitation : 208 300 €

Section d'investissement : 26 800 €

Les travaux de viabilisation de la ZAC du Giessen sont terminés. La commercialisation de la zone d'activités est en cours. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au service Economie de la Communauté de Communes de Sélestat – Tél : 03.88.58.01.60

Le budget annexe des Ateliers Relais

LE BUDGET ANNEXE DES ATELIERS RELAIS : 177 880 €

Section d'exploitation : 105 580 €

Section d'investissement : 72 300 €

Ce budget porte sur la gestion de deux ateliers relais implantés à Châtenois et Sélestat.

Le budget annexe de l'Hydraulique Fluviale

LE BUDGET ANNEXE DE L'HYDRAULIQUE FLUVIALE : 177 240 €

Section d'exploitation : 119 120 €

Section d'investissement : 58 120 €

Sont concernés les entretiens de cours d'eau (Liepvrette et Giessen) ainsi qu'une étude sur l'aménagement du Giessen.

Liste des subventions versées aux associations

insérer lien